

Saguenay, le 30 janvier 2024

Madame Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres
matières contaminés à Saint-Ambroise – Question complémentaire – DQ6**

Madame,

Le 15 novembre 2023, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), M. Benoit Charette, confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés à Saint-Ambroise.

Dans le cadre de l'examen du projet précité, la commission nous transmettait le 25 janvier 2024 la question complémentaire suivante : « Quelles ont été les suites du rapport de la Direction de santé publique intitulé Contamination des sols aux dioxines et aux furannes autour de l'usine de Récupère Sol à Saint-Ambroise et protection de la santé publique (DC2.4)? Quelles actions ont été entreprises par la Direction de santé publique et par l'initiateur? » La présente lettre vise à fournir une réponse à cette question.

Mise en contexte

En novembre 2003, une campagne d'échantillonnage réalisée dans le cadre du suivi péri-urbain dans la municipalité de Saint-Ambroise aux abords de l'usine Récupère Sol (aujourd'hui RSI) révèle une hausse importante des teneurs en dioxines et furannes. La Direction de santé publique (DSPu) a été informée de la situation en mai 2004. Le ministère de l'Environnement du Québec (MENV) a alors demandé à la Direction de santé publique « d'examiner le risque à la santé que peuvent représenter les niveaux de contamination des sols aux dioxines et furannes relevés lors de son enquête ». Cette analyse s'est notamment basée sur de nouveaux échantillonnages réalisés en marge des populations résidentes à l'été 2004.

La DSPu concluait alors que : « Les populations résidentes environnantes ont été faiblement exposées par la source de contamination; les teneurs observées en dioxines et furannes dans les sols boisés en marge des habitations accuseraient un niveau tolérable selon les critères actuellement en vigueur pour la protection de la santé publique ». La DSPu ajoutait cependant que : « Il est appréhendé que les apports additionnels, constants et significatifs en dioxines et furannes dans les sols, particulièrement dans leur forme la plus toxique, pourraient atteindre en quelques années des teneurs encore plus élevées près de la source et des teneurs préoccupantes en marge des zones présentement habitées ».

... 2

Suites du rapport

À la suite du dépôt de ce rapport, la DSPu a poursuivi sa collaboration avec le MENV afin de permettre à ce dernier d'élaborer les exigences de gestion environnementales les plus adaptées possibles à la situation qui prévaut à l'usine de Récupère Sol. Ceci s'est notamment traduit par une modification du certificat d'autorisation de l'entreprise.

Une rencontre publique à laquelle participaient la DSPu, le MENV ainsi que d'autres intervenants s'est tenue en décembre 2005 à Saint-Ambroise. Celle-ci a permis de faire le point sur la situation et exposer à la population les conclusions du rapport de l'incident de contamination de 2003.

En 2008, des analyses visant à étudier l'imprégnation de lièvres aux dioxines et aux furannes capturés à proximité de l'usine Récupère Sol ont permis d'estimer que cette voie d'exposition ne représentait pas un risque significatif pour la population qui les consomme.

À ce jour, aucun nouvel avis de dépassement des critères pour les dioxines et les furannes n'a été signalé à la DSPu.

En espérant que cette réponse est conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

DocuSigned by:

32CBBCDC03FC94CC...
David Simard

Agent de planification, de programmation et de recherche
Service de santé environnementale

DS/ab